



1925 - 1939

## **Association Cantonale des M. B. R.**

**Du**

## **POIRÉ - SUR - VIE**

Le présent registre, contenant soixante huit feuillets a été coté et paraphé par nous, Préfet du département de la Vendée.

La Roche-sur-Yon le 13 janvier 1925.

Le 1<sup>er</sup> registre de la fondation et des réunions suivantes ayant été égaré, les renseignements ci-joint ne sont donnés qu'à titre d'indication.

-----

L'association cantonale des mutilés, blessés et réformés du Poiré-sur-Vie a été fondée, pour vivre par elle-même, en assemblée générale au Poiré-sur-Vie salle ordinaire, le dimanche 21 janvier 1921. On y avait élu comme président : M. P. Chataigner de la Genétouze et comme secrétaire : M. Alphonse Bernard de la Genétouze et comme trésorier : M. Pierre Moreau de St Denis le Chevasse.

Ces 3 membres formaient le Conseil.

L'association fut déclarée à la préfecture le 23 janvier 1921, ainsi qu'en fait foi le récépissé de Déclaration conservés aux archives.

La déclaration fut rendue publique par l'insertion au journal officiel du 11 février 1921.

Depuis ce temps les membres du conseil ont été, chaque année, maintenus dans leurs anciennes fonctions, à l'unanimité des voix.

Le Président

Signature

Assemblée générale du 22 mars 1925

L'association cantonale des R.M.B. du Poiré-sur-Vie s'est réunie le 22 mars 1925 à 15 heures salle habituelle, au Poiré-sur-Vie sous la présidence de M. Châtaignier.

Lecture du procès verbal de la précédente séance étant faite, M. le Trésorier donne l'état de la caisse qui s'établit ainsi au 22 mars :

Recettes : 5821,75

Dépenses : 521,65

Boni : 5300,10

L'assemblée approuve les comptes et passe à l'étude de certaines questions.

Elle décide d'envoyer à Baptiste Piffeteau, de la Charpenterie d'Aizenay, une réclamation attendue qu'il a violé l'art. 18 des statuts.

Elle autorise aussi M. le Trésorier à verser un secours de 50f à Bulteau de la Brossière du Poiré qui a perdu sa femme à la suite d'opération.

Puis le mandat du bureau étant terminé M. le Président invite l'assemblée à procéder à de nouvelles élections. Sur la demande des membres, on vote à main levée et à l'unanimité des membres présents, le bureau est maintenu dans ses anciennes fonctions :

Châtaignier Pierre de la Genétouze, président.

Bernard Alphonse de la Genétouze secrétaire.

Moreau Pierre de St Denis Trésorier.

Puis aucune question ne se présentant on paie les cotisations et la séance est close.      Le Président                              Signature

Assemblée générale du 27 sept. 1925

Le dimanche 27 sept. 1925 à 15 heures, l'association cantonale des R.M.B. du Poiré-sur-Vie s'est réunie au lieu habituel sous la présidence de M. Chataigner.

Après la lecture du procès verbal, l'état de la caisse est donné par Mr le Trésorier et s'établit ainsi :

Recettes à ce jour 6795f 10

Dépense du semestre 272f 10

Boni en caisse 6523f

L'état de la caisse est trouvé bon ; on passe ensuite à diverses questions qui intéressent les membres en particulier pour ce qui concerne le supplément de pension et le rappel.

Les finances le permettant et l'association désirant toujours venir au secours de ses membres, à l'unanimité des membres, Mr le Trésorier est autorisé à voter un secours extraordinaire de 50f à Relet et Bouancheau de Belleville, Martineau d'Aizenay qui viennent d'avoir leur 6<sup>e</sup> enfant.

On décide d'envoyer une demande au maire de chaque commune afin de toucher quelques subsides sur le budget. On décide également d'appliquer l'amende de 0f50 aux membres absents sans raison.

Aucune question ne se présentant, on paie les cotisations et la séance est levée.

Le Président

Signature

Réunion extraordinaire du conseil d'administration le 19 février 1926

Le conseil d'administration de l'association cantonale des R.M.B. du Poiré-sur-Vie, réunie le 19 février 1926 à 14 heures à l'effet de procéder à la désignation d'un délégué pour l'élection du conseil supérieur de l'office nationale des pupilles de la nation, a nommé au bénéfice de l'âge Mr Châtaigner Pierre, Auguste, curé, de nationalité française, né au Boupère (Vendée) le 8 avril 1881, domicilié à La Genétouze.

Signé : Bernard Le président P. Châtaigner

Le dimanche 23 mai 1926 l'association cantonale des M.B.R. du Poiré-sur-Vie, s'est réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard, secrétaire.

Lecture est donnée à une lettre de M. l'abbé Châtaigner, qui ayant quitté le canton à la suite de sa nomination de curé de La Ferrière, donne sa démission de président de l'association.

L'assemblée ne peut qu'accepter cette démission. En témoignage de reconnaissance pour le dévouement avec lequel M. l'abbé Châtaigner a dirigé l'association pendant cinq ans, elle le nomme, par acclamation président d'honneur.

Puis lecture est faite du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observations.

Ensuite le président fait connaître l'état de la caisse, qui s'établit ainsi qu'il suit à la date de ce jour.

Excédent à la dernière réunion 6523 f

Recettes depuis 598

7121 f

Dépenses 721.30

Avoir en caisse 6399 f 70

Les divers affaires concernant la marche de la d'association depuis la dernière réunion étant ainsi liquidées il est procédé au bulletin secret à l'élection du nouveau président.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Votants : 51

Ont M. l'abbé Lesaffre 50 voix

Obtenu M. Alph. Bernard 1 voix

M. Lesaffre est proclamé élu et est installé président de l'association cantonale des M.B.R. du Poiré-sur-Vie avec applaudissement enthousiastes de tous.

Il prend la présidence de la réunion et ses premiers mots sont pour nous remercier et nous dire combien il est touché de la manifestation unanime faite sur son nom. Il nous assure de tout son dévouement et qu'il fera tout ce qui dépend de lui pour que l'association aille toujours en prospérant.

Il est applaudi par les blessés du canton du Poiré que l'ont sent heureux et fiers de l'avoir à leur tête.

Diverses questions sont renvoyées à la prochaine réunion.

En fin de séance il est payé des subventions de naissances aux camarades :

Groisseau, Gendreau et Guillet d'Aizenay

Teillet de Belleville

Bardoul des Lucs

Bourmaud et Robert du Poiré

Petit, Seiller Jean et Seiller Pierre de St Denis

Et des subventions de maladies :

De 57f à Martineau d'Aizenay

30f à Phelippeau et 120f à Payraudeau de Belleville

30f à Petit de St Denis

Le trésorier reçoit les cotisations et la séance est levée.

Bernard

Le dimanche 26 septembre 1926 à 16h30, l'association cantonale des M.B.R. du Poiré-sur-Vie, s'est réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. l'abbé Lesaffre.

Les membres sont venus plus nombreux que de coutume.

Lecture est donnée des procès-verbaux de la dernière réunion qui est adopté sans observation.

Le Président fait connaître que le Conseil municipal du Poiré à accordé a la Section une subvention de 100 f ; ceux de Beaufou et de la Genétouze une subvention de 10 f.

Il fait connaître aussi qu'il e reçu de M. le Préfet une circulaire concernant les élections au comité départementale des mutilés. Pour le nombre des délégués les membres non réformés ne doivent pas être comptés. C'est une chose injuste, car il y a un certain nombre de mutilés pensionnés classés service auxiliaire, qui de se fait n'ont pas voix au chapitre. Un vœu demandant cessation de cette injustice sera adressé à la fédération.

Une longue et amicale discussion s'engage ensuite sur la modification des statuts et au fur à mesure des débats l'assemblée note les modifications suivantes :

L'article 13 est ainsi modifié :

Paragraphe 1<sup>er</sup>. La cotisation des sociétaires est portée à 15 francs par an. (Le reste de l'article sans changement).

L'article 17 est ainsi modifié :

L'association accorde :

Parag. 1<sup>er</sup> : un secours de 75 francs à la veuve ou aux enfants de moins de 18 ans d'un sociétaire, aussitôt le décès de celui-ci.

Parag. 2<sup>e</sup> : une prime de 75 francs à la naissance de chaque enfant d'un sociétaire.

Parag. 3<sup>e</sup> : une indemnité journalière de 1f50 à tout sociétaire malade.

Le reste de l'article sans changement.

L'art.19 est ainsi modifié :

Les réunions de l'assemblée générale sont fixées en mars et septembre et les amendes pour cause d'absence à ces réunions sont portées à 1 franc.

Toutes ces modifications porteront effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1927.

De plus il est décidé de mettre strictement en application les articles 12 - 14 et 18. En conséquence les camarades sont invités pour toutes leurs relations administratives avec le bureau (cotisations, secours etc.) à se servir de leur délégué communal comme intermédiaire. Les choses n'en iront que mieux et plus vite.

Sur la proposition du camarade Hillériteau d'Aizenay, il est admis que les camarades qui se feront inscrire à l'association d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 1927 et paieront en entrant la cotisation de l'année 1926, jouiront immédiatement de tous les avantages accordés par l'association.

Espérons que cette mesure de faveur nous vaudra de nombreux sociétaires.

L'assemblée accorde deux secours de 50f l'un à Relet Pierre de Belleville ; l'autre à Bouancheau Elie du Poiré.

Puis le Président nous demande d'exercer une active propagande autours de nous afin d'attirer des nouveaux membres à notre association, car jamais nous ne serons trop nombreux pour défendre nos droits. Le nombre et l'union font la force.

Le trésorier règle différents comptes et la séance est levée.

Bernard

En exécution de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 21 novembre 1926. Le conseil d'administration de l'association cantonale des M.B.R. du Poiré-sur-Vie s'est réuni le 5 décembre 1926 à l'effet de procéder à l'élection d'un délégué appelé à faire partie du collège électoral du comité départemental des mutilés et réformés de guerre de la Vendée.

Etaient présent : M. l'abbé Lesafre, président, pierre Moreau, trésoriers, Alphonse Bernard secrétaire.

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin M. l'abbé Lesafre est élu par 2 voix contre une à M. Pierre Moreau. Il a déclaré accepter le mandat.

Bernard

Le conseil d'administration de l'association cantonale des M.B.R. du Poiré-sur-Vie réuni le 5 mars 1927 en vue de procéder à la désignation d'un délégué pour l'élection du comité départementale des Pupilles de la Nation a nommé M. Lesaffre Alfred Marie Joseph Victor aumônier du collège Richelieu, à la Roche-sur-Yon, y demeurant, de nationalité française, né le 20 décembre 1888 à Challans (Vendée), président de ladite association.

Bernard

Assemblée générale mai 1927

Les Mutilés, Blessés et Réformés du canton du Poiré-sur-Vie, se sont réunis en assemblée générale sous la présidence de M. l'abbé Lesaffre.

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

M. le président fait connaître qu'à la suite de réunion entre les diverses associations des victimes de la guerre et des anciens combattants une liste unique de candidats basé sur la proportionnelle a été présentée aux élections du comité départemental des mutilés et que l'entente s'est faite également entre les associations pour l'élection à l'office des pupilles de la nation.

Ces deux listes d'union ont été élues.

Le trésorier donne l'état de la caisse qui à ce jour présente en reliquat de 6544f 05.

M. le président est heureux de nous faire connaître que M. Renaudin notre nouveau conseiller général s'est inscrit comme membre honoraire et Pierre Moreau nous annonce que la commune de St Denis à voter une subvention de 20f.

Deux secours exceptionnels de 75f sont accordés, l'un à Relet de Belleville à occasion de son 7<sup>e</sup> enfant, l'autre à Bossis Jean des Lucs pour cause de longue maladie.

Puis une discussion s'engage sur le meilleur moyen d'appliquer les art. 13 et 18 des statuts.

L'envoi d'une lettre recommandé est adopté pour rappels à l'ordre du sociétaire défaillant.

L'ordre du jour appelle enfin le renouvellement des membres du bureau et des délégués communaux. A main levées l'assemblée les maintient tous en fonction.

M. le président remercie et termine en faisant un prenant appel en faveur d'une propagande soutenue pour le recrutement de nouveaux membres.

Et la séance est levée.

Bernard

Les Mutilés, Blessés et Réformés du canton du Poiré-sur-Vie, se sont réunis en assemblée générale sous la présidence de M. l'abbé Lesaffre.

Malgré le mauvais temps les camarades sont venus très nombreux et le président les en remercie.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observation.

Les vus sont échangés ensuite sur les nouveaux taux de pensions et certaines question d'ordre intérieur sont réglées. Il est notamment décidé qu'à l'avenir le bulletin de la fédération sera envoyé directement à chaque membre.

Puis avant de lever la séance, le président envoie son salut ému à nos frères d'armes de la légion américaine, actuellement en France auxquels il associe le soldat inconnu et ceux de nos camarades tombés sous Verdun en l'honneur desquels de grandes cérémonies patriotiques se déroulent en ce moment, surtout à l'ossuaire de Douaumont.

Bernard

Les M.B.R. du canton du Poiré-sur-Vie sont réunis en assemblée le 25 mars 1928 à 15h45 sous la présidence de l'abbé Lesaffre.

Le procès verbal de la réunion précédente est accepté sans observations.

En tête de l'ordre du jour figure « La situation financière de la Section ». Moreau n'étant pas arrivé nous passons à la deuxième question « Carte du Combattant ».

Cette carte est absolument nécessaire pour bénéficier des avantages de l'Office National des combattants. Pour l'obtenir, il suffit de faire une demande forte simple. Malgré cela, à ce jour il n'a été délivré que 220 000 certificats provisoires sur 2 millions de combattants ce qui prouve la négligence de ces derniers. Et le président nous engage à demander au plus tôt la délivrance de cette carte.

3<sup>e</sup> question : congrès de Versailles et confédération nationale de la France meurtrie. Du congrès de Versailles nous avons tous lu les revendications dans le bulletin de décembre 1927. C'est surtout du conseil national de la France meurtrie réuni à Paris les 10 et 11 mars dernier que le Président nous entretient. Le comité d'entente des victimes de guerre et anciens combattants de la Vendée y avait délégué les camarades Fauchoux des mutilés et Leroy de l'U.N.C.

Il ressort de ce que nous dit le président et d'un compte rendu des séances du conseil national qu'il fait lire par le secrétaire, que tout ne se passe pas dans le calme. Néanmoins l'entente se fit sur l'ordre de priorité de nos revendications, mais ne put être réalisé en ce qui concerne l'action civique des combattants.

4<sup>e</sup> question : réajustement des pensions.

Un tableau très complet est paru dans le bulletin de mars et les camarades sont invités à le consulter, ils y trouveront tous les renseignements qu'ils peuvent désirer.

Moreau nous donne l'état de la caisse ; à ce jour la réserve est de 6718f 40. Félicitations du trésorier.

La dernière question, concerne les élections statutaires.

A l'unanimité les membres du bureau et les délégués communaux sont maintenus en fonctions.

Le président remercie et la séance est levée.

Bernard

Le conseil d'administration de l'association cantonale des M.B.R. du Poiré-sur-Vie, réuni le 22 novembre 1928 en vue de procéder à la nomination d'un délégué pour les élections au comité départemental des mutilés de guerre à délégué M. l'abbé Lesaffre président de la dite association.

M. l'abbé Lesaffre a accepté le mandat.

Bernard

Les M.B.R. du canton du Poiré-sur-Vie ont tenus leur 2<sup>e</sup> assemblée générale annuelle le 23 décembre 1928 sous la présidence de l'abbé Lesaffre.

Le procès verbal de la réunion précédente est adopté sans observation.

Le président indique les avantages accordés par l'office national du combattant, avantages, qui espérons vient en augmentant et fait connaître une fois de plus les moyens d'obtenir la carte du combattant. Il invite pour que tous les camarades se procurent cette carte.

Moreau donne l'état de la caisse et son exposé fait ressortir une situation favorable puis que notre avoir est de 7106f 40. Il est vrai que

ce chiffre va probablement se trouver diminué par les paiements qui seront fait en fin de séance.

Puis il demande que les réunions de la section aient lieu dans chaque commune du canton à tour de rôle. Dans sa pensée elles pourraient être précédés ou suivies d'un banquet. L'assemblée décide que l'affaire sera étudiée. Elle verra notamment ce qui a été fait par la section U.N.C. du Poiré-sur-Vie d'un projet presque semblable. Une décision sera prise à la réunion de mars 1929.

Un secours de maladie est majoré exceptionnellement de 65 francs en faveur de Bourrieau de Belleville.

Une prime à la naissance, portée à 100 francs est accordée à Relet, de Belleville également.

Un secours décès est alloué à la veuve de notre camarade Minaud Pierre du Poiré.

La séance est levée, mais pas pour tous car elle continue pour le trésorier.

A ce propos. Je crois qu'il est utile de rappeler, que pour tout ce qui concerne les questions pécuniaires, les camarades doivent s'adresser au trésorier par l'intermédiaire de leur délégué, cette manière de faire va beaucoup plus vite.

Moreau est plein de dévouement, faisons donc notre possible pour lui faciliter son travail.

Bernard

Les M.B.R. du canton du Poiré-sur-Vie se sont réunis en assemblée générale le 7 avril 1929 sous la présidence de l'abbé Lesaffre.

A près lecture du procès verbal de la réunion précédente, le président prend la parole pour rendre hommage au Maréchal Foch décédé il y a quelques jours.

Retraçant la carrière de l'illustre soldat commencée en 1870, il nous montre son action toujours victorieuse pendant la grande guerre d'abord comme commandant du 20<sup>e</sup> Corps à Nancy, puis de la 9<sup>e</sup> Armée à la Fère-Champenoise aux marais de St Gond.

Ensuite son activité est employée dans les Flandres où il parvient à arrêter les Boches devant Ypres et sur l'Yser. Puis c'est sa victorieuse diversion sur la Somme, entreprise en collaboration avec l'armée anglaise pour dégager Verdun.

Enfin au moment critique où pour la seconde l'armée allemande arrivait sur la Marne et devant l'imminence du péril, Foch est nommé généralissime des armées alliées.

Dès lors l'armée allemande est vaincue, et, ne pouvant plus nous entamer, malgré de violents soubresauts, elle est contrainte de capituler devant les victorieuses offensives combinées par le Maréchal Foch.

Et c'est l'armistice. Et c'est la fin de l'horrible cauchemar.

Moreau donne ensuite l'état de la caisse qui à ce jour donne un actif de 6797f 30.

Puis le président fait connaître que M. Baudry d'Asson a versé aux mutilés du département le surplus de son indemnité parlementaire.

Il fait connaître aussi qu'à la dernière réunion de la fédération il a été décidé que la cotisation demandée à chaque membre serait portée à 0f75. Diverses questions ont été également traitées à cette réunion et le journal des mutilés en a donné le compte rendu.

Enfin l'assemblée décide, en principe, que la réunion du 22 septembre prochain aurait un horaire plus formel. La journée débiterait par une messe pour les morts du canton, puis, si possible, un banquet aurait lieu. Le bureau est chargé de s'occuper de l'affaire.

Deux secours exceptionnels sont attribués :

50f à Billaud du Poiré

65f à Martineau de la Genétouze

Et la séance est levée.

La section cantonale des M.B.R. du Poiré-sur-Vie, a tenu son assemblée générale le dimanche 22 septembre et celle-ci a été marquée par une fête plus solennelle que d'ordinaire.

A 11h  $\frac{1}{2}$  dans l'église du Poiré ; une messe est chantée pour les membres décédés de notre section et pour tous les soldats du canton morts à la guerre. Répondant à l'invitation qui lui avait été adressée, la population se presse témoignant tout à la fois sa piété pour les morts et sa sympathie à l'égard des mutilés. Après l'évangile, notre président, M. l'abbé Lesaffre, aveugle de guerre, monte en chaire. En termes émus il nous rappelle les deux grands devoirs que nous imposent nos statuts : devoir de garder mieux le souvenir des nos chers morts et de les honorer par le culte de notre piété, devoir de resserrer entre nous nos liens de camaraderie et d'union pour défendre nos droits, sauvegarder les intérêts les plus essentiels et les plus élevés de la Patrie, pour nous entraider par la sympathie mutuelle dans le support de nos blessures et de nos infirmités.

Au sortir de la messe on se rend en cortège au monument aux morts où une gerbe de fleur est déposée par un de nos camarades au

nom de la section. Après une prière récitée par M. le doyen, notre sympathique conseiller général M. Renaudin prend la parole : il rappelle les souvenirs glorieux mais pénibles et sanglants de la grande guerre, dit son admiration pour le sacrifice de nos grands morts, et pour les souffrances des mutilés, exprime l'espoir que tous ces mérites obtiennent enfin à la France victorieuse une ère de paix et de prospérité.

A une heure un fraternel banquet nous réunit. Bon nombre de nos camarades de l'U.N.C. ont tenu à se joindre à nous, aussi nous sommes environ 90 convives animés du meilleur appétit et de la plus cordiale gaité. Au dessert quelques chanteurs nous font entendre avec de belle voix des chansons tour à tour amusantes et sublimes. M. Tenailleau, maire du Poiré et conseiller d'arrondissement, nous dit sa sympathie et son dévouement pour la cause des mutilés, puis en termes élevés et cordiaux, il rappelle les grands principes d'ordre et de discipline sans laquelle il serait vain de travailler au relèvement du pays. M. l'abbé Lesaffre remercie M. le maire de ces réconfortantes parole il remercie les personnalités présents M. Renaudin, M. le docteur Lucas, président de l'U.N.C. il remercie tous les camarades qui ont répondu à son appel et se plaît à rendre hommage au zèle et au dévouement des délégués de chaque commune.

A quatre heures se tient une courte réunion où se traitent quelques questions administratives, où s'échangent quelques vues sur la date et le lieu de notre prochaine assemblée générale, où s'émet le vœu de voir prolonger la durée de validité des cartes de réduction sur les chemins de fers et où se décide l'acquisition d'un drapeau pour la section.

A quatre heures et demie la salle paroissiale nous ouvre ses portes, et nous assistons à une séance récréative, dans laquelle les jeunes artistes du patronage de la Roche sur Yon, interprètent avec une

verve et un entrain communicatif une des plus amusantes comédies de Labiche : le chapeau de paille d'Italie.

En somme, journée excellente, qui a laissé à tous les meilleurs souvenirs, et qui prouve la vie de notre section.

La section cantonale M.B.R. du Poiré-sur-Vie a tenu une assemblée générale le 13 mars 1930 sous la présidence de l'abbé Lesaffre.

Au début de la séance lecture est faite du compte rendu de notre fête du 22 juillet 1930 au Poiré-sur-Vie.

Ensuite Moreau donne l'état de la caisse qui reste assez florissant.

Puis M. le président dans un intéressant résumé fait connaître ce qui s'est passé à l'assemblée fédérale.

Il nous indique le prix de notre drapeau et aux applaudissements de tous annonce que personnellement qu'il versera une somme de cent francs pour son achat.

Clément Hilleriteau fait adopter un vœu concernant les cartes de réductions sur les chemins de fer.

Après discussion il est décidé que notre fête aura lieu à Aizenay le 24 août prochain.

Un secours exceptionnel de 75f est accordé au camarade Petit Léon de St Denis et un autre de 75f aux orphelins de notre camarade Roches d'Aizenay.

L'assemblée ne croit pas devoir accorder à un camarade de Belleville un secours pour sa fille malade, craignent de créer un précédent qui pourrait être funeste pour la caisse.

Le trésorier règle les comptes et la séance est levée.

Le conseil d'administration de l'association cantonale des M.B.R. du Poiré-sur-Vie, réuni le 23 novembre 1930 en vue de procéder à la nomination de deux délégués pour les élections au comité départementale des mutilés et réformé de la guerre a désigné :

M. l'abbé Lesaffre, président de ladite association, demeurant à la Roche-sur-Yon / institution Richelieu / et M. Bernard Abel, secrétaire de mairie du Poiré-sur-Vie, qui ont déclaré accepter le mandat.

Par un beau temps inespéré, anciens combattants et mutilés de guerre du canton du Poiré-sur-Vie, nous tenions à Aizenay, le dimanche 24 août notre réunion annuelle.

Et c'est une journée de bonne humeur et de réconfort patriotique que nous avons vécue sous les plis de nos drapeaux, dans la camaraderie si franche que créait entre nous le souvenir de même gloire et de mêmes souffrances.

Dans la petite cité dont les rues étaient ornées de drapeaux tricolores et d'oriflammes joyeux nous étions là près de 350 combattants de la grande guerre, différents d'âge et de situation mais unanimes de sentiments réunis pour notre fête de famille.

Déjà aux abords de la mairie, une banderole tendue sous un portique élégant donnait le sens à cette journée, rappelant à tous notre devise d'après-guerre : « Unis comme au front ».

Conformément au programme prévu, ce rassemblement des sections se fit en bon ordre sur la place de la mairie ; une véritable prise d'arme se déroula alors émouvante comme celle du front. La musique municipale d'Aizenay enleva avec brio l'hymne national à l'arrivée du lieutenant-colonel comte de St Julien, délégué et représentant du général de Partouneaux commandant le 11<sup>e</sup> Corps d'Armée ; sa

poitrine constellée de décoration attestait aux yeux de tous qu'il était hier un des nôtres.

Peu après au son de l'hymne pontifical s'avancait, majestueux, un vénérable évêque, Mgr Gendreau, enfant de la paroisse, vicaire apostolique du Tonkin, lui aussi décoré de la Légion d'Honneur pour avoir sur un front plus lointain bravement servi la France et l'Eglise.

Après quelques paroles vibrantes, le lieutenant-colonel Gomart, président du groupe vendéen d'U.N.C. remit aux deux sections U.N.C. d'Aizenay et mutilé du canton, leur drapeau respectif après quoi encadrée des sonneries réglementaires eut lieu une remise de décoration ; le lieutenant-colonel de St Julien épingla la médaille militaire sur la poitrine de deux braves camarades : Fernand Bouchereau et Charles Mérieau.

Musique en tête le défilé s'organisa jusqu'à l'église avant la messe Mgr Gendreau en chape et en mitre, fit solennellement et de sa voix ardente la bénédiction des drapeaux. Puis la messe fut chantée par notre camarade M. l'abbé Cormailleau, officier de réserve et blessé de guerre.

Après l'évangile, M. l'abbé Lesaffre, le président si dévoué et estimé de la section cantonale des mutilés, aveugle de guerre et officier de la Légion d'Honneur, monta en chaire, prenant occasion de l'inscription apposé par le maréchal Foch sur la tombe d'un de ses fils : « In memoriam, in helu », gage de souvenir, gage d'espérance, il évoqua en des paroles qui nous allaient droit au cœur, les heures pénibles et si féconds de la guerre, pour en tirer les leçons opportunes, il fit un appel vibrant à l'union indéfectible des anciens combattants, devoir très que nous avons contracté dans les souffrances communes du front dans la lutte côte à côte pour le même idéal : garder à la France sa grandeur et sa foi.

Après la messe, le cortège se reforma pour la visite à nos morts. Chaque section marchait derrière son drapeau, la voiture de monseigneur, le clergé, une foule nombreuse suivaient. Au cimetière, tandis que les drapeaux, l'Evêque les officiers et les présidents de section étaient massés prêt du monument aux morts M. Renaudin, conseiller général et Durand député, rappelèrent le souvenir cher et douloureux de nos camarades tombés au champ d'honneur.

De nouveau à travers les rues du bourg, les sections défilèrent précédés de M. l'abbé Lesaffre, leur président, aux glorieuses décorations. Près de l'hôtel de la gare, dislocation du cortège. Dans la grande salle de banquet de notre camarade Perraudéau, trois longues tables étaient dressées où prirent place les 350 convives.

Dans la soirée une représentation de premier choix nous fut offerte. La scène, préparée par les ordres et les soins de M. C Hilleriteau, président de la section d'Aizenay, la troupe invité par M. l'abbé Lesaffre, tout concourut au succès unanime et justifié de la pièce : « Les Sacrifiés » qui fut interprétée par les artistes. La cause des religions, nos camarades de combat, y fut soutenue avec une verve étonnante qui conquist les applaudissements enthousiastes de l'assistance.

Que les organisateurs de cette fête veuillent bien trouver leur récompense dans les félicitations et les remerciements de leurs frères d'armes, anciens combattants et mutilés du canton du Poiré-sur-Vie.

La section cantonale des M.B.R. du Poiré-sur-Vie a tenu son assemblée générale au Poiré-sur-Vie le 22 mars 1931 sous la présidence de M. l'abbé Lesaffre.

M. le président adresse ses félicitations à Clément Hillériteau d'Aizenay pour l'organisation et la belle réussite de la fête du 24 août 1930. Et l'assemblée à applaudir chaleureusement ses paroles.

M. le président continuant donne un compte rendu de l'assemblée générale de la Fédération des mutilés tenue à la Roche le 7 décembre derniers et s'étend surtout sur l'action du comité de défense contre la tuberculose. Après ses explications l'assemblée décide de participer dans la mesure de ses moyens à la lutte contre cette terrible maladie et vote une somme de 500f à cet effet.

Puis le trésorier fait connaître l'état de nos finances qui pour l'instant est satisfaisant.

Il est ensuite décidé que notre fête annuelle aura lieu cette année aux Lucs, un des deux derniers d'août.

A mains levées l'assemblée maintient en fonction les membres du bureau.

M. le président remercie les membres du bureau et fait adopter l'ordre du jour suivant :

La section cantonale des M.B.R. du Poiré-sur-Vie réunie en assemblée générale au Poiré-sur-Vie, le 22 mars 1931, après avoir entendu le compte rendu fait par son président M. l'abbé Lesaffre, de l'assemblée fédérale tenue à la Roche-sur-Yon le 7 décembre 1930, adresse à M. Camus, président de la Fédération départementale démissionnaire ses regrets les plus vifs de la décision qu'il a du prendre de quitter la présidence et le prie d'agréer les sentiments de sincère reconnaissance pour le dévouement impartial, désintéressé et bienveillant avec lequel il a rempli ses fonctions pour le plus grand bien des mutilés.

Adresse à M. le commandant de Talode du Grail le nouveau président de la fédération les compliments respectueux et l'assure de son entière confiance.

Approuve l'action poursuivie par la fédération en faveur de la paix définitive.

Se déclare prête à secourir de tout son pouvoir la collaboration de la Fédération à la lutte entreprise en Vendée, contre la tuberculose, et dans ce but, décide qu'une somme de 500 francs sera prélevée sur la caisse et versée par son trésorier à la caisse de la fédération.

Par une belle journée la fête des mutilés de guerre et anciens combattants du canton du Poiré-sur-Vie, s'est tenue aux Lucs le 23 août 1931.

Toutes les communes du canton toutes représentées et c'est devant 200 camarades qu'après un défilé, M. le lieutenant-colonel Gomard remet la médaille militaire à 8 anciens combattants des Lucs et d'Aizenay.

A 10h1/2 grand messe au cours de laquelle M. l'abbé Grelet ancien vicaire des Lucs donna un très beau sermon.

Après la messe la nombreuse assistance qui se pressait à l'église se rend au cimetière où une gerbe est déposé devant le monument aux morts. Le « Dé profundis » est chanté pour nos camarades défunts. Puis M. le curé des Lucs et M. Renaudin, maire et conseiller général prononcent des discours très écoutés.

A la fin de cette cérémonie chacun se dirige vers la salle du banquet où nous attend un excellent repas. M. Pérocheau a bien fait les choses et mérite des félicitations pour nous avoir si bien traités.

Outre les notabilités de la commune assistaient au banquet : M. de Talode du Grail président de la fédération, M. le lieutenant-colonel Gomard et M. Leroy président et vice-président du groupe vendéen de l'U.N.C. ainsi que plusieurs présidents de section de combattants.

Prenant la parole notre cher président nous recommande la bonne humeur et la gaieté. Il est très applaudi et c'est avec entrain que ses conseils sont mis en pratique.

M. M. de Talode du Grail et Gomard disent aussi quelques mots.

Et l'on se rend à la salle paroissiale où l'excellente troupe de la « sraï » dont l'éloge n'est plus à faire interprète brillamment la pièce » Le bandeau qui tombe ».

En résumé belle et bonne journée que M. l'abbé Lesaffre et M. Parois organisateurs de cette fête soient vivement remercier.

La section cantonale M.B.R. du Poiré-sur-Vie a tenu son assemblée générale le 3 avril 1932 sous la présidence de M. l'abbé Lesaffre.

M. le Président remercie ceux qui sont venu malgré le temps incertain, puis il donne des détails sur l'assemblée fédérale du 29 septembre 1931, dont un compte rendu a déjà paru dans le bulletin de la fédération de décembre 1931.

A cette assemblée ont été discutées des questions très importantes et notamment celle des révisions de pension à laquelle la fédération est hostile alors que la plupart des grandes associations de la confédération nationale la réclament sous certaines réserves cependant.

On y a aussi causé de la paix. Ceux qui sont allés au front la désirent plus que quiconque et personne parmi eux veut la guerre. Ils ne peuvent qu'approuver tout ce qui est fait en faveur de la paix à la condition expresse toutefois que notre sécurité ne soit pas menacée.

On y a parlé encore de la lutte contre la tuberculose à laquelle la fédération prend une part très active et pour laquelle de nombreuses sections ont donné leur concours financier. Celle du Poiré-sur-Vie a versé 500f.

L'état de la caisse donné par notre camarade Moreau montre que la situation financière de la section reste bonne.

L'ordre du jour appelle enfin les élections du bureau.

A main levée les titulaires actuels sont maintenus en fonction. Le président remercie au nom du bureau et la séance est levée.

Il est décidé que notre fête annuelle se tiendra cette année à Saint-Denis-La-Chevasse et sauf changement le 21 août.

Le dimanche 21 août 1932 de nombreux membres de la section des mutilés et des sections d'anciens combattants du canton du Poiré-sur-Vie se sont réunis à Saint-Denis-le-Chevasse, pour leur fête annuelle.

Le rassemblement se fait devant la mairie.

Au son des tambours et des clairons se rendent en défilé jusqu'à la place de l'église où M. de Talode du Grail président de la fédération des mutilés prononce une belle allocution et décore de la Légion d'Honneur notre camarade Frésneau.

Puis le lieutenant-colonel Gormard, président du groupe de l'U.N.C. remet la Médaille Militaire à deux camarades et, passant en revue les événements nous recommande de rester unis plus que jamais.

Au cours de la messe M. l'Abbé Arnaud de St Denis donne un très beau sermon sur la paix.

Après la messe c'est la visite traditionnelle au monument des morts de la guerre. M. Renaudin, Conseiller général, prononce une courte allocution et notre président, M. l'abbé Lesaffre rappelle le grand sacrifice nos camarades défunts et dit une prière pour eux.

Le banquet, auquel près de 200 personnes assistaient, est très bien servi et malgré une intempestive averse, plein de gaieté.

Au dessert prennent la parole : M. Arnaud, maire de St Denis ; M. Marais, président de l'U.N.C. de St Denis, M. de Rengervé ; M. de Talode du Grail et le lieutenant-colonel Formard.

Dans l'après midi, un auditoire assez nombreux et très intéressé par une bonne troupe d'acteurs de Nantes.

En somme bonne journée dont nous remercions vivement nos camarades de St Denis principaux organisateurs de la fête.

Le Conseil d'administration de l'association Cantonale des M.B.R. du Poiré sur Vie, réunis le 14 novembre 1932, en vue de procéder à la nomination d'un délégué pour les élections du comité départementale des mutilés et réformés de la guerre a désigné.

M. Bernard Abel, secrétaire de mairie du Poiré sur Vie, qui a déclaré accepter le mandat.

Le Conseil d'administration de l'association Cantonale des M.B.R. du Poiré sur Vie, réunis le janvier 1933, en vue de procéder à la nomination d'un délégué pour les élections à l'office départemental des pupilles de la nation a désigné.

M. Bernard Abel, secrétaire de mairie du Poiré sur Vie, qui a déclaré accepter le mandat.

La Section Cantonale des M.B.R. du Poiré sur Vie, a tenu son assemblée générale annuelle au lieu ordinaire de ses séances le 2 avril 1933, sous la présidence de l'abbé Lesaffre.

Le secrétaire donne lecture des comptes rendus des réunions précédentes, qui sont adoptés sans observations.

Puis M. le président nous dépose la situation actuelle des mutilés et a. c. devant les projets financiers du gouvernement. Il fait ressortir que, malgré les droits sacrés reconnus par Clémenceau aux victimes de la guerre, ces derniers ont besoin de rester unis pour sauvegarder leurs intérêts continuellement menacés.

Il fait connaître ensuite que la section a pris part aux deux élections pour les offices départementaux des mutilés et des pupilles de la nation. Notre sympathique camarade Bernard Abel du Poiré avait reçu mandat du conseil d'administration de voter pour la section.

Moreau donne l'état de la caisse qui est toujours très florissant.

Puis au nom à tous il présente à M. l'abbé Lesaffre nos félicitations pour son élévation au grade de commandeur de la Légion d'Honneur et dit notre joie et notre fierté de l'honneur bien mérité fait à notre président : honneur qui rejaillit sur la section. Il donne les beaux états de service et les magnifiques citations de M. l'abbé Lesaffre et l'assurant de notre affection et de notre reconnaissance termine par ce cri parti du fond du cœur « vive monsieur l'aumônier » qui est repris avec enthousiasme par tous les membres présents.

M. l'abbé Lesaffre, en terme émus, remercie Moreau et nous tous du témoignage d'affection et d'estime que nous avons bien voulu lui donner.

Ensuite les membres du bureau tous maintenus en fonctions pour un an.

La fête commune des Mutilés et des A. C. du canton a eu lieu à Saligny le 27 août 1933.

Les différentes délégations, avec leurs drapeaux, se rassemblent à la mairie d'où parti le défilé. M. l'abbé Lesaffre, M. de Talode du Grail, M. le Lieutenant-colonel Gomart, M. de Ragervé marchent en tête du groupe. Plusieurs présidents d'U.N.C. et des notabilités du Canton sont là. Aux accents entraînant de l'harmonie Gruaulaise, la colonne se rendit à l'église. La messe fut célébrée pour les morts de la guerre et spécialement pour ceux du canton. M. le Père Gratton, missionnaire au Tibet officiait.

Après l'évangile M. l'abbé Lesaffre Armand monta en chair et d'une voix éloquente, nous donna un beau sermon de patriotisme.

A la fin de la messe, M. le curé de Saligny chanta l'absoute et la colonne accompagnée de la population se dirigea vers le cimetière pour y rendre hommage aux Morts de la guerre et surtout à ceux de Saligny dont il fut fait un émouvant appel.

M. l'abbé Lesaffre dit quelques mots et récita les prières d'usage.

Que dire du banquet ? Très bien servi il se passa au milieu de la plus franche gaité. M. de Reugèvre aux applaudissements de tous féliciter M. l'abbé Lesaffre de sa promotion au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur, ce qui lui valut et nous valut une de ces aimables et spirituels réponses dont notre président à le secret.

M. Limard ; M. Renaudin ; M. de Talode du Grail et le Lieutenant-colonel de Gomard prirent aussi la parole.

Dans la cour de l'école en attendant la séance récréative, les jeunes gymnastes de Grues nous firent assistés à une agréable démonstration de leurs talents.

Après la séance, très intéressante, il fallut songer au départ, mais vous savez la chanson « Les gars de chez nous » l'on descendit donc vers le bourg pour y vider quelques bouteilles de bière au chant joyeux de la Madelon.

Et la Marseillaise clôtura cette gaie et reconfortante journée qui fut empreinte de bonne camaraderie.

Que tous les organisateurs de la fête en soient remerciés.

La Section Cantonale des M.B.R. du Poiré sur Vie, a tenu son assemblée générale annuelle au lieu ordinaire de ses séances le 18 mars 1934, sous la présidence de l'abbé Lesaffre.

M. le président en quelques mots dit combien fut réussie la fête de Saligny le 27 août 1933 et au milieu de quel enthousiasme elle se déroula, il remercie tous ceux qui y ont assisté.

Malheureusement cette fête a laissé un déficit de 218 Fr. Plaie d'argent n'est pas mortelle et tout ce qui peut contribuer à resserrer notre camaraderie vaut bien quelques sacrifices primaires.

Cette année la fête cantonale aura à lieu à Belleville et il est à souhaiter qu'elle obtienne aussi un beau succès.

Le président nous dit ensuite ce que furent les magnifiques cérémonies du pèlerinage des anciens combattants à Lourdes en novembre dernier. 15000 combattants dont 500 de Vendée y assistèrent.

Le Général de Castelnau fit entendre sa grande et noble parole, mais l'absence de M. l'abbé Bergey, malade, fut vivement regrettée.

Hélas ! Cela si beau et si reconfortant ne peut faire oublier les tristes événements de janvier et février derniers ni les scandales déshonorants dont souffre actuellement notre pays. Force est bien de constater qu'ils ne sont que la suite logique des principes donnés chez nous depuis 50 ans.

Il faut les déplorer, mais aussi demander que soient punis sévèrement tous les responsables, quels qu'ils soient, pour que la France vive enfin tranquille dans une atmosphère de dignité et de propreté. Dans cette intention, l'assemblée émet un vœu à l'unanimité.

Des renseignements sont donnés sur la révision des pensions et le renouvellement des cartes de combattant et des cartes de chemins de fer.

Puis notre sympathique trésorier, joyeusement accueilli à son arrivée, donne l'état de la caisse, son air souriant était de bon augure : notre actif est passé de 7080 à 7218,50 fr.

L'assemblée vote ensemble les subventions suivantes :

150 f. pour le monument aux morts de la guerre vendéens.

50 f. pour le monument de l'école du service de santé de Lyon

50 f. pour le monument de M. Maginot ancien ministre de la guerre et des pensions

L'ordre du jour appelle enfin l'élection du bureau.

A main levée l'assemblée maintient en fonction les membres sortants. Le bureau est ainsi composé :

Président : M. l'abbé Lesaffre

Trésorier : M. Pierre Moreau

Secrétaire : M. Alphonse Bernard

Vœu émis par l'assemblée :

La Section cantonale des M.B.R. du Poiré sur Vie réunie en assemblée générale sous la présidence de M. l'abbé Lesaffre, son président.

Salue avec une douloureuse émotion les camarades qui dans la soirée du 6 février à Paris, réclamant une France plus juste et plus propre, sont tombés sous les balles d'un gouvernement de partisans haineux incapables et lâches.

Désireuse de voir liquidés au plus tototo les scandales financiers, policiers et autres qui déshonorent le pays, fait confiance au président Doumergue souhaitant qu'il poursuive sans défaillance et réalise avec vigueur son œuvre d'assainissement national.

Souhaite ardemment de voir châtier sans retard et sans ménagement les responsables de la tuerie du 6 février, les escrocs financiers et leur protecteurs, les assassins du regretté conseiller Prince.

Heureuse de voir au ministère des pensions, un camarade non-parlementaire, fait confiance au camarade Rivollet pour qu'il défende au sein du gouvernement les créances sourdes et privilégiées des mutilés et des anciens combattants.

Emet le vœu que se pratique en France une politique plus large et plus conforme aux vrais intérêts du pays et que s'établisse entre les peuples une paix véritable et définitive.

Les mutilés et les anciens combattants des sections d'U.N.C. du canton se sont réunis à Belleville le 19 août 1934, pour leur fête annuelle.

Le rassemblement à lieu place de la mairie où M. le Lieutenant Col. Gomard remet la médaille militaire à deux camarades et dans une courte allocution les félicite.

Ensuite, précédés de la musique la « Vendéenne » de la Roche, ayant à leur tête M. l'abbé Lesaffre ; M. le Lieut. Col. Gomard, M. Durand député et plusieurs maires du canton, les mutilés et combattants défilent jusqu'à l'église où la messe est célébrée à l'intention de nos camarades Morts à la Guerre.

Le sermon de circonstance est donné par M. l'abbé Coumilleau d'Aizenay, ancien combattant. Sa voix nette et vibrante sut faire passer plus d'un frisson sur la nombreuse assistance.

Après la messe le défilé s'organise à nouveau jusqu'au monument aux morts. Là dans le cimetière, M. Lhermitte, président de l'U.N.C. des Lucs en terme brefs et émus dégage le sens de cette manifestation.

Et c'est la minute de silence après laquelle notre président, M. l'abbé Lesaffre rappelle les jours d'août 1914 et le souvenir de nos camarades disparus pour qui une prière est récitée.

Et puis c'est le banquet très bien servi par M. Petit. Des toasts sont portés par plusieurs personnalités.

Nombre de camarades assistent ensuite à une agréable séance récréative donnée dans les salles de l'école libre.

Cette fête comme les précédentes fut très belle et se déroula au milieu d'une population sympathique, qui, en l'honneur des anciens combattants avait délicatement décoré les rues du gentil bourg de Belleville.

Merci à tous les organisateurs.

L'assemblée générale annuelle des M.B.R. du canton a eu lieu au Poiré sur Vie le 24 mars 1935.

M. le Président ouvre la séance à 15h30. Il félicite les camarades d'être venus nombreux. Lecture est donnée des comptes rendus de la réunion de l'année dernière et de la fête de Belleville.

Le compte rendu financier du trésorier est approuvé.

M. le Président parle du statut des grands invalides et fait connaître les avantages qui leur sont accordés.

Un débat est engagé sur l'attitude des mutilés à l'égard des décrets-lois.

Notre fête annuelle aura lieu cette année à Beaufou et M. le président entrera en pourparlers à M. Tenailleau président de l'U.N.C. de cette localité.

Les membres du bureau sont élus à l'unanimité pour une période de deux ans.

Le président fait ensuite adopter un vœu portant principalement contre la violation du traité de Versailles par l'Allemagne, contre la politique économique du gouvernement et demandant l'annulation des décrets-lois en ce qui concerne les pensions des anciens combattants.

Texte du vœu adopté :

La Section cantonale des M.B.R. du Poiré sur Vie réunie en assemblée générale au Poiré sur Vie le 24 mars 1935 sous la présidence de M. l'abbé Lesaffre.

Exprime son indignation pour le geste brutal par lequel le 16 mars, l'Allemagne reniant une fois de plus sa signature, vient de violer le traité de Versailles en reprenant ses armements et menaçant ainsi la paix de l'Europe.

Espère que le gouvernement saura répondre avec énergie nécessaire à ce geste de provocation.

Proteste contre la politique adoptée par le gouvernement en matière économique, politique, qui ne protège pas suffisamment les intérêts des agriculteurs.

Félicite le camarade Rivollet et les camarades parlementaires qui ont fait aboutir le statut des grands mutilés.

Réclame l'annulation des décrets-lois en ce qui concerne les pensions de guerre et la retraite des anciens combattants.

Demande au gouvernement de poursuivre par une action énergique la répression de toutes menées antinationales dans les écoles officielles.

Constatant que, depuis un an satisfaction n'a pas encore été donnée à l'opinion publique, réclame une énergique application de la justice à tous les coupables, quels qu'ils soient, dans les scandales financiers, politiques et autres.

La fête annuelle des anciens combattants de l'U.N.C. et des mutilés du canton a eu lieu à Beaufou, le 20 août 1935.

M. l'abbé Lesaffre remet la médaille militaire à deux camarades de Beaufou et de la mairie où a lieu le rassemblement les anciens

combattants défilent jusqu'à l'église où la messe est chantée pour les morts de la guerre du canton.

Notre président M. l'abbé Lesaffre donne le sermon.

Après la messe c'est le traditionnel défilé au monument aux morts. Une minute de silence est observée et une prière dite pour les camarades défunts.

Ensuite c'est le non moins traditionnel banquet servi à l'école libre.

Au dessert M. Tenailleau de Beaufou salue et remercie les camarades des autres sections d'être venu si nombreux. Il présente les excuses de M. l'abbé Lesaffre qui, en raison d'un deuil récent nous a quitté après la cérémonie du monument aux morts.

M. Le Bars, représentant M. le colonel Gomart, dans une vibrante allocution demande aux anciens combattants de rester unis et de prévoir « la relève » en formant des sections de jeunes.

La pièce « Bigorneau gagne les 5 millions » interprété par des acteurs locaux, soulève des accès de fou rire. Est-il besoin de dire que le gros lot de la tombola - un joli petit cochon et assez .... bon chansonnier eut lui aussi son petit succès.

De cette journée il convient de remercier tous les organisateurs.

L'assemblée générale annuelle des M.B.R. du canton a eu lieu au Poiré sur Vie le 22 mars 1936 sous la présidence de M. l'abbé Lesaffre.

Un compte rendu de l'année écoulée et de la situation financière sont faits.

Puis il est discuté de l'attitude des mutilés et des anciens combattants en face des décrets lois.

L'ordre du jour appelle ensuite le projet de notre fête annuelle qui en 1936 devrait se tenir à La Genétouze.

Le délégué de cette commune malgré l'insistance amicale de 15 camarades et leur offre d'entraide dit qu'il ne croit pas à la possibilité d'organiser cette fête. Il est entendu que M. l'abbé Lesaffre se mettra en relation avec M. Arnaud président de l'U.N.C. de La Genétouze.

Notre camarade Pierre Moreau, trésorier de la Section depuis sa fondation et dont chacun a pu apprécier le dévouement a donné sa démission de trésorier en raison de son état de santé qui laisse beaucoup à désirer depuis le terrible accident dont il a été victime.

L'assemblée ne peut que se rendre aux raisons hélas ! Trop valable donnée par Moreau. Et pour le remplacer elle désigne à l'unanimité Abel Bernard du Poiré.

Enfin en présence de la situation de notre caisse qui est bonne, il est décidé de ramener les cotisations à 10 francs à partir de 1937.

L'assemblée générale de la section cantonale des mutilés a eu lieu au Poiré sur Vie le 14 mars 1937 sous la présidence de M. l'abbé Lesaffre.

Le Président remercie les membres présents qui n'ont pas craint de se déplacer malgré la tempête et il ajoute que plus que jamais il est bon de se rapprocher les uns des autres, de serrer les rangs, car il faut en croire certaine statistique la mort impitoyable a fauché dans de large proportion ceux que la guerre avait déjà affaiblis par leurs blessures ou leurs maladies.

Il donne ensuite le résultat de ses relations avec M. Arnaud, président de l'U.N.C. de la Genétouze au projet de fête cantonale qui devait se tenir dans cette commune en 1936, et qui, en raison de circonstance locales n'a pu avoir lieu.

Il présente les excuses de Moreau qui se rappelle à notre bon souvenir. Si Moreau avait été là, il aurait pu se rendre compte que notre amitié lui reste ...

Le trésorier donne son état détaillé des opérations financières depuis la dernière réunion. Le bilan est des plus favorable et un camarade demande certaines modifications aux statuts qui aient pour conséquence de réduire les cotisations et à augmenter tous les secours.

La question est renvoyée à la prochaine réunion d'ici là le bureau veillera à ce que tous les camarades se mettent en règle avec le paiement de leurs cotisations. En effet ne doivent bénéficier des avantages qui seront éventuellement accordés que ceux des camarades qui apportent régulièrement à la section leur aide morale et pécuniaire.

Le président nous parle ensuite de l'action du gouvernement qui s'il a réalisé quelques bonnes réformes, a, d'autre part pris certaines mesures très discutables surtout dans le domaine économique.

L'assemblée vote ensuite une subvention de 50 F pour le monument aux prêtres et religieux « Morts pour la France » qui doit être érigé sur la colline de Montmartre.

M. l'abbé Lesaffre nous invite tous à assister aux réunions organisées par le P.A.C. à St Florent le Veil, à la chapelle du Marillais et à la Roche sur Yon, réunion au cours desquelles M. l'abbé Bergey doit prendre la parole.

Le bureau est ensuite réélu à l'unanimité pour une période de deux ans.

Il est ainsi constitué :

Président : M. l'abbé Lesaffre

Trésorier : M. Auguste Bernard

Secrétaire : M. Alphonse Bernard

L'assemblée générale de la section a eu lieu le 3 avril 1938 dans la salle du patronage du Poiré sur Vie sous la présidence de M. l'abbé Lesaffre.

Le secrétaire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion qui est adopté.

Le trésorier fait connaître la situation financière qui est des plus satisfaisant.

Diverses questions sont traitées à la fin de séance notre camarade Hilleriteau vu l'état de la caisse demande l'organisation d'une fête avec banquet gratuit.

Après discussions le projet de banquet est autorisé en principe et le bureau fera le nécessaire.

Enfin les membres du bureau sont réélus à main levée.

Puis notre président commandeur de la légion d'honneur remet les insignes d'officiers de la Légion d'honneur au camarade Ferdinand Minaud du Poiré.

Il rappelle que Minaud et lui-même ont été blessés presque en même temps et dans le même secteur. L'émouvant spectacle donné par ces deux grands blessés, l'un décorant l'autre a profondément impressionné les camarades auxquels étaient venus se joindre Mme et Mlle Minaud, M. le Doyen, M. Lucas, président de l'U.N.C. le Brigadier de gendarmerie et quelques amis de Minaud.

Minaud reçoit les félicitations de tous et la cérémonie se termine par un vin d'honneur.

L'assemblée générale annuelle de la section a eu lieu au Poiré le 23 avril 1939 à l'issue de la grand-messe à laquelle beaucoup de membre de la section ont assisté.

A l'ouverture de la séance M. le président rappelle en terme émus la mort de notre camarade Ferdinand Minaud à qui il y a un an, dans cette même salle, il remettait les insignes d'officier de la Légion d'honneur.

Le procès-verbal de la dernière réunion est ensuite adopté.

De la lecture du compte rendu financières de 1938 se dégage une impression réconfortante puisque nous avons un reliquat de plus de 10000 francs. Notre caisse est donc bien solide, et, comme elle est entre bonnes mains, nous pouvons être tranquille.

M. le président fait un résumé de l'assemblée fédérale de juillet 1938 au cours de laquelle un projet de congrès annuel présenté par M. de Talode du Grail ne put aboutir faute d'entente entre les intéressés.

Puis M. l'abbé Lesaffre remet la croix de la Légion d'Honneur à notre camarade Jean Guibert du Poiré. Pour cette cérémonie Ms. Lucas Dugast Brachet de l'U.N.C. et le brigadier de gendarmerie étaient venu se joindre à l'assemblée.

Guibert est vivement félicité et chacun se dirige vers la salle où doit avoir lieu le banquet gratuit offert par la section à ses membres fidèles, conformément à la décision pris à l'assemblée générale de 1938. Disons tout de suite les choses au cours du repas nous eûmes le plaisir d'entendre M. le maire du Poiré ; M. Lucas de l'U.N.C. ; M. Renaudin conseiller général et notre président. Et Guibert le décoré de ce jour ainsi que Bulteau du Poiré qui a reçu la croix quelques jours auparavant furent particulièrement à l'honneur.

Il fallut bien se quitter, mais déjà nombre de convives se sentaient prêts à recommencer l'année suivante.